

IGEDD
Collège « Territoires »

« Collège TERRITOIRES » du 29 janvier 2025 (9h-12h30)

« La montagne : comment concilier l'activité économique et les transitions climatique et écologique ? »

(Séminaire en visioconférence)

Intervenants

Hélène de KERGARIOU, commissaire de massif du Jura, Nicolas FERRU, président de section à la Chambre régionale de comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes, Hervé BOURNOVILLE, président de section à la CRC Occitanie, Rita JACOB-BAUER, directrice du Parc naturel régional (PNR) des Vosges du Nord, Guy VERNEY, président de la Communauté de communes d'Oisans, Stéphane RODIER, président du PNR du Livradois Forez et Président de l'Interparc Massif Central (IPAMAC), Akim BOUFAID, directeur d'Altiservice Domaine skiable de Saint Lary, Véronique WORMSER présidente de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Auvergne Rhône-Alpes et membre de l'Autorité environnementale nationale

PJ : diaporamas

Propos introductifs

Christine MESUROLLE (co-coordonnatrice du collège Territoires) présente ses vœux pour l'année 2025. Elle précise que la séance initialement prévue en 2024 en collaboration avec **Jean-Jacques KEGELART** a été décalée en ce début 2025. Elle rappelle que Jean-Jacques KEGELART a été co-coordonnateur de ce collège durant plusieurs années. Est souligné son engagement constant pour la reconnaissance du rôle prépondérant des territoires dans les politiques publiques du pôle ministériel, notamment du point de vue de l'articulation des gouvernances. Au nom du collectif de l'équipe en charge de l'organisation du collège, elle lui souhaite une bonne retraite.

Brigitte BACCAÏNI succède à Jean-Jacques KEGELART comme co-coordonnatrice du collège Territoires. Le programme 2025, en cours d'élaboration, traitera des thèmes suivants : littoral, alimentation, paysages, renaturation et PCAET.

Après quelques mots de présentation de Brigitte BACCAÏNI, les éléments de contexte généraux de la problématique « montagne » sont présentés :

- ***Comment concilier en montagne l'économie et la transition écologique ?***

La transition écologique doit être appréhendée dans son acception complète et ne doit pas être restreinte à la seule notion du climat et des gaz à effet de serre (GES). Elle comprend l'eau, les sols, la biodiversité, les pollutions (de l'air, de l'eau, des sols...) ainsi que l'adaptation au changement climatique.

- ***Une forte actualité sur la montagne dont témoignent plusieurs éléments***

- Une entrée dans une période de forte érosion en lien avec des événements climatiques intenses (vallées de la Roya et de la Vésubie il y a quelques années, la Bérarde dans l'Oisans en 2024), la fonte des glaciers, la disparition du permafrost (ciment des montagnes) ;
- La perturbation des réserves en eau et la question de répartition de cette ressource entre les usages ;

- Des maladies affectent les forêts : les scolytes par exemple ;
- Les pratiques agricoles se heurtent à des limitations naturelles : sécheresse d'alpages, pollution de rivières par augmentation du cheptel (pour fabriquer du Comté par exemple) ;
- La pratique du ski se heurte également à des limites : raréfaction de la neige naturelle avec l'augmentation des températures, disponibilité de l'eau pour produire de la neige artificiellement, tentations « vicieuses » (tailler dans 3 mètres d'un glacier pour une piste de compétition en Suisse...), infrastructures coûteuses, transport des touristes polluant et émetteur de GES.

Tous ces facteurs mettent en jeu la vulnérabilité des territoires de montagne et leurs possibilités de se transformer, ainsi qu'en témoigne le rapport sur les « Nouveaux enjeux du développement des territoires de montagne », mission d'appui à M. Joël GIRAUD député des Hautes-Alpes, à laquelle l'IGEDD a apporté son expertise.

Sur les territoires de montagne, une multiplicité de thématiques et des complexités...

- Des géographies spécifiques : altitude, nature des roches (Jura karstique), climat ;
- De nombreux champs concernés : urbanisme, aménagement, économie, agriculture, énergie, biodiversité, santé, emploi, changement climatique... ;
- Des compétences réparties entre de nombreux acteurs : communes (stations de ski et leurs gestionnaires ou délégataires), intercommunalités, commissariats de massif, PNR, Parcs nationaux, ...

En conséquence, la séance traitera du ski, mais aussi d'agriculture et d'alimentation, de forêt, d'urbanisme, de rénovation du bâti, d'industrie, de transports. Tous les massifs de l'Hexagone seront évoqués par une diversité d'acteurs des territoires : PNR, intercommunalité, commissariat de massif, délégataire de station de ski. Deux regards extérieurs ont été sollicités : chambres régionales des comptes, et autorités environnementales.

L'ordre du jour verra se succéder plusieurs temps :

- Une intervention sur le Jura assurée par le commissariat de Massif,
- Le thème du ski sera traité par deux chambres régionales des comptes : Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie
- Une table ronde verra intervenir deux PNR (Massif Central et Vosges), un gestionnaire de station de ski dans les Pyrénées (Sant-Lary), une intercommunalité des Alpes,
- Une intervention finale sera consacrée au point de vue d'autorités environnementales (MRAe et Ae).

1. Intervention du commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura : Hélène de KERGARIOU, commissaire de massif du Jura

Le massif du Jura français s'étend sur quatre départements (Ain, Doubs, Jura, Territoire de Belfort) et deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté). Le mode de gouvernance se dédouble en une gouvernance nationale assurée par le conseil national de la montagne et une gouvernance propre à chaque massif, assurée par les comités de massif. Ceux-ci définissent les objectifs et précisent les actions qu'ils jugent souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Ils facilitent par leurs avis et propositions la coordination des actions publiques dans le massif.

Les outils du commissariat de massif

- Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif définit la feuille de route et comporte des volets transversaux : mobilité, eau, climat, air et énergie, prévention et gestion des déchets, usage durable des ressources et aux continuités écologiques, développement économique. Il se structure en chapitres sectoriels : agriculture, notamment pastorale, forêt, industrie, artisanat, tourisme, services, ...
- Le contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) du massif du Jura 2021-2027 constitue l'outil opérationnel et financier.

- Les programmes de l'ANCT dédiés aux territoires de montagne (Plan Avenir Montagne : investissement et ingénierie)

Un montant global de 86 M€ de crédits État-Régions-Départements confondus sont dédiés aux territoires du massif du Jura.

Le massif du Jura est l'un des six massifs français de l'Hexagone, situé de part et d'autre de la frontière entre la France et la Suisse. Ce massif de moyenne montagne (620 537 habitants en 2018) est principalement peuplé en périphérie avec un indice de jeunesse plus élevé que dans les autres massifs. Il compte 65 000 frontaliers sur l'arc jurassien (+20.000 en 10 ans). Du point de vue de la biodiversité, le massif est caractérisé par une grande diversité de milieux, de faune et de flore sauvage.

Les activités économiques du Massif du Jura

La filière forêt-bois représente 43% de la surface du massif, soit un taux largement supérieur à la moyenne nationale (28%), avec une grande diversité d'essences. La ressource bois est aujourd'hui menacée par le stress hydrique et de ce fait par les attaques parasitaires, telles que le scolyte. Les problématiques sont les suivantes : obligation de procéder à la coupe des arbres attaqués pour éviter prolifération et permettre leur valorisation, obligation d'écouler ces arbres rapidement et donc afflux important d'arbres sur le marché provoquant un effondrement du marché qui va lui-même entraîner un effondrement des prix des ventes de la matière première (perte 2/3 de sa valeur). Couper les arbres implique par endroit des coupes rases, ce qui impacte les paysages. La crise touche tous acteurs de cette filière, des propriétaires forestiers jusqu'aux transformateurs et il convient d'anticiper la disparition probable de ces essences, qui ne sont plus adaptées et de réfléchir dès à présent à la ressource de demain.

De nombreuses actions sont menées pour lutter contre la prolifération des scolytes par leur détection rapide, mais également par le remplacement des peuplements pour une forêt résiliente, en mode prospectif (fruitière forestière du Jura, Dire de l'Etat, étude DRAAF, etc.)

La surface agricole utilisée du massif est d'environ 408 000 ha spécialisés dans l'exploitation laitière avec 4 AOC-AOP (Comté, bleu de Gex, Mont d'Or, Morbier). 75 % des surfaces sont en prairies permanentes et cette part atteint 90 % en zone d'altitude. Les « fruitières » produisent des fromages à forte valeur ajoutée avec une mise en commun de l'outil de travail. La hausse des températures, l'augmentation des périodes de sécheresse, la dégradation de la qualité des cours d'eau, la quantité d'eau insuffisante pour l'abreuvement des troupeaux génèrent une baisse des rendements en production de fourrage et des problèmes de diversification agricole. Le changement climatique pose la question de la soutenabilité de ce modèle économique agricole, quasiment exclusivement laitier. De nombreuses actions sont menées à différentes échelles. Le nouveau cahier des charges du Comté prévoit de limiter la taille des fermes (nombre de vaches) et assurer une surface minimale par vache dans les prairies. Mais il y a aussi des démarches telles que Résysth par la chambre régionale d'agriculture de BFC, qui anime un réseau de fermes pilotes pour la mise en place effective de changement de pratiques et de modifications de systèmes d'exploitation, pour atténuer les émissions et s'adapter au CC, intégrant une évaluation des résultats économiques, ou Paturajust par le PNR du Haut-Jura, qui vise à gérer les prairies de façon durable, en s'adaptant au changement climatique.

La filière tourisme : de nombreux travaux sont menés pour anticiper ou même s'adapter au manque d'enneigement, avec des réflexions sur la diversification des activités (patrimoine, gastronomie, sports et bien-être, thermalisme, sports d'eau...) et l'élargissement des périodes touristiques. Il y a un accompagnement en investissement et en ingénierie via le programme Avenir Montagnes.

Exemple de la **station de Métabief** : réflexion pour l'arrêt de l'activité de ski alpin d'ici 2030-35, et élargissement de l'offre sur le périmètre du Pays du Haut-Doubs (5 communautés de communes) pour profiter de toutes les autres opportunités de développement touristique (approche systémique sur 15 ans).

Exemple des démarches opérées par **Oyonnax** sur la valorisation de l'image de l'industrie plastique.

La loi Climat et résilience-article n°251 donne aux comités de massifs la mission supplémentaire d'élaborer un « **plan stratégique d'adaptation au changement climatique**, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de

montagne ». Dans le massif du Jura, les travaux vont se dérouler courant 2025. L'Université de France Comté-Arc Jurassien est associée à ces travaux.

Échanges avec les participants

Christine MESUROLLE : Comment la station de Métabief qui souhaite élargir son activité va-t-elle organiser cette mutation, avec quelle gouvernance et selon quelles modalités (Scot, PLU) ?

Hélène de KERGARIOU : La station est gérée par le syndicat mixte des Monts d'or et s'étend sur plusieurs communes. Le site de combiné nordique fait partie du syndicat mixte. Dans le cadre Avenir montagne, il s'agit de référencer toutes les capacités touristiques et de les disséminer sur tout le territoire ; l'accompagnement se fait à l'échelle du pays via la mise en place d'un Master plan pour l'évolution du tourisme sur tout le territoire (méthode systémique prenant en compte tous les impacts du changement climatique). L'objectif est de diversifier les activités sur le territoire.

Hugues DOLLAT (MIGT Lyon): La prise de conscience des collectivités sur la nécessaire adaptation au changement climatique semble acquise. S'agissant plus spécifiquement de la question de la ressource en eau, quelle est la réalité de la mobilisation ? La MRAe Bourgogne Franche Comté ne constate pas de prise de conscience dans les PCAET et les documents d'urbanisme qui lui sont présentés.

Hélène de KERGARIOU : On constate une évolution de la compréhension du changement climatique, avec cependant une disparité entre les territoires selon la personnalité des élus, certains étant proactifs et d'autres plus en retrait. Pour autant, depuis trois ans, face au constat du changement climatique, l'attentisme a succédé au déni. Est constatée dans certains SCoT une absence de mise en relation des projections de population et de la ressource en eau.

Sabine SAINT-GERMAIN (IGEDD) : S'agissant de l'adaptation au changement climatique, comment faire converger les différents acteurs vers la trajectoire de référence (4 degrés en 2100)? Est-ce pris en compte ? Une difficulté en termes de documentation et d'accès aux données est constatée.

Hélène de KERGARIOU : Faire converger les différents acteurs suppose la mise en place d'actions opérationnelles concrètes qui démontrent le caractère positif de l'objectif d'adaptation au changement climatique. Pour ce qui est de la documentation, il y a pléthore de travaux : ceux du PNACC, de la COP Bourgogne France Comté qui va être déclinée au niveau départemental et qui va également se pencher sur la question de l'adaptation, de la COP AuRA... Au niveau du massif, il y a également beaucoup de travaux locaux. Dans le cadre du déploiement du Plan d'adaptation au changement climatique du massif, on s'attachera à reprendre la majorité des données existantes et d'en faire une synthèse. Nous ne sommes pas en situation de défaut de données.

2. Rapport 2024 de la Cour des comptes sur « LES STATIONS DE SKI FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » (Nicolas FERRU, président de section à la CRC Auvergne-Rhône-Alpes et Hervé BOURNOVILLE, président de section à la CRC Occitanie)

Un objet d'enquête inédit, une méthode novatrice

Une **formation inter-juridictions** associant cinq chambres régionales des comptes (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté) et les 1ère et 2ème chambres de la Cour des comptes.

Un **échantillon très important de contrôles des comptes et de la gestion** : 42 stations de montagne contrôlées, de toutes tailles, permettant de garantir à la fois la dimension transversale et la représentativité géographique de l'enquête.

Un **travail inédit d'agrégation et d'analyse de données géographiques, climatiques et financières sur 200 stations**, grâce à la constitution d'une nouvelle base de données *ad hoc*.

Une **collaboration étroite avec le monde de la recherche** en sollicitant l'appui au début de l'enquête des universitaires spécialistes du changement climatique et de l'enneigement.

Le constat est celui d'une altération du moteur de la croissance des stations de ski au début du XXI^e siècle.

Le modèle économique du ski français conçu dans les années 1970 s'essouffle

Des stations inégalement vulnérables au changement climatique. Le rapport établit, grâce la création d'un *score de vulnérabilité*, une classification des stations selon le risque auxquelles elles sont exposées. Les cinq stations présentant le score de vulnérabilité le plus élevé sont situées dans les Alpes du Sud.

Recommandation 1. Mettre en place un observatoire national regroupant toutes les données de vulnérabilité en montagne, accessibles à tous les acteurs locaux, pour pouvoir bâtir des scénarios.

Les politiques d'adaptation restent en deçà des enjeux

- Une prise en compte insuffisante des enjeux de la montagne par l'État dans sa planification écologique : les mesures prévues par le PNACC2 (2018-2022) sont majoritairement peu nombreuses et souvent peu opérationnelles ;
- Des moyens issus du plan Avenir montagnes (PAM) dispersés et en-deçà des enjeux ;
- Des stratégies d'adaptation qui restent focalisées sur l'économie du ski, ce qui peut parfois conduire à de la « mal-adaptation ». Les actions reposent essentiellement sur la production de neige qui représente un coût pour les stations, pesant davantage sur les stations situées à basse altitude, et qui est contrainte par la nécessaire préservation de la ressource en eau.

Recommandation 2. Faire évoluer le cadre normatif, afin que les autorisations de prélèvements d'eau destinées à la production de neige tiennent davantage compte des prospectives climatiques.

Le développement d'activités de diversification est encore limité et en décalage avec les projections climatiques. Les collectivités locales sont trop peu attentives à l'équilibre financier des nouvelles activités mises en œuvre. L'absence de coordination des stratégies des acteurs locaux par les différents échelons de collectivités pose un problème de gouvernance et de pilotage. Les départements et les régions se limitent trop à un rôle de financeur. Dans la grande majorité des stations contrôlées, les actions de diversifications sont réalisées au fil de l'eau, en concurrence les unes avec les autres du fait de l'absence de projet territorial, et sans concertation préalable entre acteurs publics et privés.

Recommandation 3. Formaliser des plans d'adaptation au changement climatique déclinant les plans de massifs prévus par la loi Climat et résilience.

Recommandation 4. Conditionner tout soutien public à l'investissement dans les stations au contenu des plans d'adaptation au changement climatique.

Les leviers pour améliorer l'adaptation des stations de montagne aux évolutions climatiques

Le modèle français s'appuie sur le périmètre de la station de ski, elle-même très liée à l'exploitation des remontées mécaniques. Les communes, autorités organisatrices, détiennent donc un pouvoir important dans l'organisation des stations mais leur gestion de cette compétence connaît des limites. Du fait d'un territoire communal trop étroit, le mode de gouvernance ne favorise pas l'émergence d'une stratégie cohérente entre collectivités. Dans la gouvernance, la dispersion des acteurs publics (commune, intercommunalités, département, région) est d'autant plus problématique que les relations sont souvent déséquilibrées entre collectivités locales et les sociétés exploitantes.

Recommandation 5. Mettre en place une gouvernance des stations ne relevant plus du seul échelon communal, mais fédère l'ensemble des acteurs du territoire concerné autour de projets de territoires et d'une gouvernance élargie.

Pour financer cette transition, l'augmentation des tarifs des forfaits via l'augmentation de la taxe sur les remontées et la mise en place d'une solidarité financière entre les collectivités pourraient être envisagées.

Recommandation 6. Mettre en place un fonds d'adaptation au changement climatique destiné à financer les actions de diversification et de déconstruction des installations obsolètes, alimenté par le produit de la taxe sur les remontées mécaniques.

Échanges avec les participants

Stéphane DEFOS (MIGT Toulouse) : Qu'en est-il des taux de restitution au milieu de l'eau utilisée pour la neige de culture ? Y a-t-il un taux moyen de restitution ?

Hervé BOURNOVILLE : S'agissant du taux de restitution au milieu de la neige de culture, la production scientifique est peu développée aujourd'hui. L'eau est restituée au milieu à l'échelle de la planète, mais il est trompeur de raisonner territoire par territoire.

Stéphanie GIRAUD (ANCT) : Dans le poids de cette dépense, est-ce que sont pris en compte le déneigement des parkings de station et voies d'accès y compris l'entretien de ces infrastructures (très sollicitées et abîmées en hiver), la mise en place de navettes de transport, l'appui de la police municipale par endroit ?

Nicolas FERRU : Ces dépenses ne figurent pas dans l'estimation. Il s'agit des aides publiques (versées par les collectivités territoriales ou l'Etat, en fonctionnement et en investissement). Les autres types de dépenses ne sont pas chiffrées. Dans l'argumentaire des collectivités, un euro investi dans les remontées mécaniques génère six euros de retombées locales. Ce ratio ne peut pas être validé aujourd'hui. Sur le plan méthodologique, les études sont insuffisamment robustes

Akim BOUFAID (station de Saint-Lary) : Le coût du forfait des remontées mécaniques dans l'achat d'un séjour complet représente un sixième de celui-ci. Comment éviter la désertification des vallées pyrénéennes ? Cette problématique doit être mise au centre du débat et pas seulement les données financières. Quant au taux de restitution, une partie de la neige de culture s'évapore, l'autre partie alimente le bassin versant.

Hugues RAVENEL : Quelles ont été les suites du rapport ? Quelles ont été les modalités de discussion sur les chiffres entre les porteurs des différentes approches ?

Hervé BOURNOVILLE : La principale suite du rapport a consisté en la mise en œuvre de la recommandation n°1. La Cour des comptes a mis les données à disposition et l'Inrae les a mises à disposition des collectivités. Les aides publiques représentent jusqu'à 1/4 du chiffre d'affaires de certaines stations. La logique de diversification touristique doit être promue. « Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Hélène de KERGARIOU : Il y a un fort besoin d'accompagnement des collectivités en matière d'adaptation au changement climatique et d'organisation de la gouvernance la plus large. Pourquoi n'y a-t-il pas de recommandation relative à l'accompagnement des collectivités en ingénierie ?

Nicolas FERRU : Il n'y a pas effectivement de recommandation spécifique sur l'ingénierie et l'appui aux collectivités. Néanmoins, lorsqu'est évoquée l'adaptation de plans, cela fait partie de la réflexion. Les communes n'ont souvent pas les moyens de mener cette réflexion. Il faut une volonté des acteurs locaux. Le rapport a permis de briser un tabou car il évoque la fin d'un cycle, ce qui a induit une prise de conscience. On voit des stations dans des situations financières telles qu'elles ne pourront pas s'en sortir. Quant au ratio de 1 à 6, il n'est pas exact pour tous les territoires et notamment pour les petites stations.

Muriel PREUX : En Auvergne Rhône-Alpes, l'impression est d'assister à une fuite en avant des grandes stations (Val Thorens par exemple) avec des investissements en remontées mécaniques et des logements de plus en plus haut dans des milieux naturels très sensibles, et une absence de diversification.

Christine MESUROLLE : Ce sujet sera évoqué avec Véronique WORMSER, présidente de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes et membre de l'Autorité environnementale nationale, lors du volet relatif au « Point de vue d'autorités environnementales ».

3. Table ronde : Rita JACOB-BAUER, directrice du PNR des Vosges du Nord, Elodie BAVUZ, chargée de mission à la communauté de communes d'Oisans, Stéphane RODIER, président du PNR du Livradois Forez et Akim BOUFAID, directeur d'Altiservice gestionnaire de la station de Saint-Lary.

➤ **Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, une réserve de biosphère Vosges du Nord – Pfälzerwald reconnue par l'UNESCO (Rita JACOB-BAUER)**

Le territoire se situe entre la plaine du Rhin et le plateau Lorrain et représente 9 % du Massif des Vosges. Les deux tiers du territoire reposent sur un substrat gréseux qui détermine le type de végétation, l'hydrographie et les paysages, avec 62 % de couverture forestière.

Le PNR créé le 30 décembre 1975 dispose d'une charte et d'un projet de territoire dont l'une des composantes est de soutenir les pratiques agroécologiques. A titre d'illustration :

- L'accompagnement individuel pour faire évoluer les pratiques de gestion du pâturage sur les prairies permanentes (sept fermes accompagnées pendant trois ans ; l'exemple est donné d'un agriculteur qui a amélioré ses revenus et pu travailler à temps plein sur sa ferme de 40ha en optimisant la gestion de ses prairies) ; les mesures agro-environnementales 2023-2027 permettent de soutenir les projets qui ont de bonnes pratiques ;
- Le renforcement de l'économie basée sur les ressources locales (dont les forêts contribuant à préserver l'eau et le couvert) ;
- Le développement de la culture d'*Habiter autrement* et valoriser l'existant. Est aussi citée la formation certifiante Eco-rénovation du bâti ancien en Partenariat avec l'INSA de Strasbourg, les PNR des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges. La rénovation du bâti ancien contribue à maintenir la vitalité sur le territoire.

➤ **Le territoire du SCoT de l'Oisans (Elodie BAVUZ)**

Elodie BAVUZ excuse l'absence du président Guy VERNEY empêché. Le projet de SCoT de l'Oisans s'applique sur le territoire de la Communauté de communes de l'Oisans. Ce territoire se situe en Isère sur l'axe routier liant Grenoble à Briançon et il est limitrophe de deux départements : la Savoie et les Hautes-Alpes. L'Oisans est un territoire de haute montagne structuré autour d'un réseau de six vallées et de quatre grands massifs alpins. L'Oisans est exposé aux effets du changement climatique, d'où la nécessité de porter un projet de développement durable, la volonté de maintenir une vitalité pour l'ensemble du territoire (habitat, mobilité, économie) et de préserver les habitats, la biodiversité et les paysages.

Le SCoT Oisans 2040 a fait l'objet de 20 versions. La loi ZAN est intervenue, le territoire est marqué par les friches industrielles de la vallée de la Romanche, les crues torrentielles (dont la Bérarde à l'été 2024) et les chutes de blocs, la hausse des prix immobiliers (PLH en 2025) ...

Le projet d'aménagement stratégique veille à préserver un cadre de vie de qualité, promouvoir un territoire équilibré garant d'une population à l'année, favoriser une économie confortée s'appuyant sur une économie touristique durable. Sont prévus un Programme local de l'habitat (PLH) en 2025 (dont rénovation, offre, logements vacants), la mutualisation des équipements pour réduire la mobilité interne, le soutien de l'artisanat, du numérique (télétravail), des activités adaptées aux paysages (atout de l'Oisans), la volonté de couvrir davantage localement les besoins alimentaires du territoire, faire de la station du col d'Ornon un laboratoire pour l'évolution éco-responsable du tourisme (diversification), développer une excellence touristique (qualité d'accueil, vélo, mise en valeur du patrimoine yc industriel...).

L'engagement « Espaces Valléens » vise à la poursuite et l'actualisation des projets de diversification touristique avec trois grands axes : stratégie vélo, territoire d'excellence sports et loisirs de montagne et haute montagne, qualité d'accueil et transition touristique éco-responsable.

➤ **Le Parc naturel régional Livradois-Forez : « Rendre les transitions socialement vivables et économiquement viables » (Stéphane RODIER)**

Le classement « Parc naturel régional » est issu de la volonté des élus locaux (communes, EPCI, Départements et Régions). Il a été reconnu au plan national par décret ministériel sur la base d'un projet de territoire engageant les signataires. Un Parc naturel régional n'a pas de compétence réglementaire (hors compétences transférées au syndicat mixte par ses membres) d'où la nécessité que le syndicat mixte du Parc travaille de manière concertée et que l'ambition de sa Charte soit partagée. La 5^{ème} mission du parc consiste en l'expérimentation pour alimenter le niveau national *via* la fédération des parcs, notamment en urbanisme et sur l'armature territoriale (SCoT, financements européens Leader, opérations Centres bourgs et Bourgs centres...). L'habitabilité de ces territoires ruraux est un point clé, qui ne peut pas être traité comme dans une métropole. Elle pose les questions de l'attractivité et de la coopération entre les territoires et leur cohérence.

Les douze Parcs du Massif central sont regroupés au sein de l'IPAMAC (association Inter-Parcs Massif central : 11 Parcs naturels régionaux, Parc national des Cévennes).

Le Livradois-Forez constitue un espace singulier au sein de l'espace auvergnat et rhônalpin : doté d'une forte valeur patrimoniale, le territoire est marqué par un équilibre entre espace rural, bourgs et petites villes, et des activités humaines marquées par l'agriculture (élevage, polyculture), la filière forêt-bois, le tourisme de découverte et l'industrie (plasturgie à Thiers et électronique à Ambert). Il constitue un espace riche d'un tissu d'entreprises et de savoir-faire industriels et artisanaux. Il occupe une situation stratégique au sein de la région Auvergne-Rhône- Alpes.

La charte a 20 ans ; elle représente 2 ans de travail pour son élaboration puis 15 ans de mise en œuvre. Le social et l'environnemental sont le cœur de cette charte : logement de qualité pour les plus pauvres, biens communs préservés (eau, biodiversité, sols, forêt, agriculture et alimentation), industrie et tourisme. Deux exemples sont donnés :

- Le plan alimentaire territorial (PAT) du Grand Clermont qui associe une zone de production et une zone de consommation ; c'est reproductible à l'échelle nationale (« *de la fourche à la fourchette* ») ; et traite de la transformation, du transport et des circuits courts ; il permet à la fois une production locale et une assiette saine ; le maraîchage est à développer. La gouvernance associe les producteurs agricoles et ceux qui ont à dire (dont la recherche). Le PAT est un levier d'action. On perçoit un mouvement de fond.
- Le PNR, parc développeur en économie. Il soutient la protection de la ressource en eau, qui devient problématique (exemple, les forges utilisent désormais 5% de ce qu'elles consommaient autrefois). Il soutient aussi la prise en compte de la biodiversité dans l'économie.

L'expérience Covid a montré la dépendance aux transports et la fragilité des circuits d'approvisionnement ; d'où l'importance de **l'inter-territorialité**.

➤ **Domaine skiable de Saint-Lary (Akim BOUFAID)**

Les orientations dans le cadre de la transition écologique visent à la réduction du nombre de remontées mécaniques et de la consommation d'énergie (damage des pistes géolocalisé avec lecture directe de l'épaisseur de neige), l'utilisation raisonnée de l'eau pour la production de neige (modernisation du réseau d'enneigeurs), l'aménagement paysager (programme de boisement débuté en 2020).

Échanges avec les participants

Brigitte BACCAINI : Quel est le fondement stratégique des choix de diversification touristique (Oisans) ou de continuité axée sur le ski (Saint-Lary) ?

Akim BOUFAID : La stratégie ressemble à celle de l'Oisans et tend vers la diversification (avec un axe de développement du vélo notamment). Le gros de l'activité en montagne est la randonnée qui ne génère pas

beaucoup d'emplois sauf pour l'hébergement et les dépenses de bouche. La problématique est d'avoir des activités qui permettent de maintenir des emplois pour se passer progressivement du ski. Le panier moyen est de 50€ en été à comparer à 100€ en été). Comment financer la transition ? L'outil Climsnow donne des perspectives d'activités jusqu'en 2050 pour les stations à plus de 1600m d'altitude, grâce à la production de neige.

Elodie BAVUZ : Le SCoT porte un objectif de diversification écologique : la transition est à opérer dès aujourd'hui (beaucoup d'activité « vélo » sur le territoire autant que la randonnée).

Christine MESUROLLE : L'introduction des nouvelles activités apparaît-elle nettement dans la baisse de vulnérabilité ?

Nicolas FERRU : Dans le calcul, on ne prend pas en compte directement la vulnérabilité, mais les données démographique et d'emploi globalement sur la station sans faire de distinction entre les saisons d'été et d'hiver.

Hélène de KERGARIOU : Pour le massif du Jura, la tendance été/hiver s'équilibre et tend même à s'inverser. Les retombées économiques s'établissent à 5,5 M€ du fait du tourisme d'été et hors neige.

Stéphanie GIRAUD : combien d'ETP à la station de Saint-Lary ?

Akim BOUFAID : 105 ETP.

Christine MESUROLLE : La question d'une échelle plus large, comme celle du SCoT par exemple, est importante et utile pour aborder le sujet et répond aux recommandations de la Cour des comptes.

4. Véronique WORMSER : présidente de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes et membre de l'Ae nationale

Rechercher à concilier développement économique et transition écologique et climatique est en lien direct avec l'activité des MRAe.

Concilier l'ensemble des enjeux environnementaux avec d'autres types d'enjeux est une démarche requise pour tous les projets et plans. L'évaluation environnementale (EE) porte sur les enjeux : biodiversité, eau, climat, vulnérabilité au changement climatique, risques naturels, chaleur...

La démarche d'EE et la recherche de conciliation avec le changement climatique ne concernent pas uniquement les territoires de montagne. Tous les territoires doivent se poser la question de la transition écologique. La spécificité de la montagne réside peut-être dans le fait que les territoires de montagne contribuent au changement climatique et en subissent ses effets de façon plus forte : d'un côté, accès routiers, attractivité, fréquentation, développement immobilier et de l'autre, augmentation des températures plus élevée que sur le reste du territoire national. L'augmentation des phénomènes météorologiques « exceptionnels » a des conséquences fortes sur les personnes, les biens et les infrastructures (routes, fer...)

De même la forte population touristique met une pression forte sur la biodiversité et l'eau. Les conflits d'usages sont exacerbés.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, 70 % du territoire est en zone de montagne et 3/4 du ski en France. Les dossiers traités par la MRAe concernent l'aménagement des stations, les centrales hydro-électriques, les carrières, tous les documents programmatiques (PPRNP, chartes, PCAET...). Les projets portent de plus en plus sur des activités « 4 saisons » (VTT, accrobranches, luges sur rail...). Les remontées mécaniques évoluent (plus forte cadence, plus grand emport, plus hautes, de plus en plus ouvertes en été). On distingue non pas les saisons hiver et été, mais les périodes avec neige et sans neige (parfois hivernale pour certains de ces territoires). Ce sont des territoires avec des habitants qui ont besoin d'une économie pérenne. L'entrée c'est le territoire : dès lors qu'un territoire s'empare de son devenir, des solutions sont apportées de manière constructive et positive.

Les points d'attention de la MRAe sont les périmètres de projet (souvent trop petits pour comprendre la problématique d'ensemble), la vulnérabilité au changement climatique, les ressources en eau et en énergie, les milieux naturels sensibles, les transports (et les gaz à effet de serre), les incidences de la fréquentation. Le dossier présenté par la station de Val Cenis était de qualité, et rare, car il présentait tout le plan des pistes avec les 3 phases d'évolution, à l'échelle du domaine skiable. A Courchevel, on constate que la station aménage des pistes bleues de plus en plus en altitude.

Muriel PREUX (MRAe Auvergne-Rhône-Alpes) commente : pour monter de plus en plus haut des skieurs non chevronnés, on voit la transformation de pistes rouges en pistes bleues, avec un impact fort sur les milieux naturels et les paysages.

Véronique WORMSER présente plusieurs projets portés par les stations pour le ski (modification de télésièges, développement du VTT, ...). Les projets sont portés par des stations-communes, mais l'approche par des territoires à des échelles plus larges est souvent inexistante. Elle souligne que les gaz à effet de serre sont émis à 85% par les transports.

Concernant l'eau :

L'outil de prospective pour les stations de ski Climsnow ne prend pas en compte la disponibilité de la ressource en eau, alors qu'il s'appuie sur le développement de la neige de culture. Les pratiques de damage économisent de l'eau et de l'énergie, mais l'augmentation de la neige de culture a pour conséquence la diminution de la production d'électricité hydraulique et de la disponibilité pour la population. Or, ce sujet n'est pas traité à la bonne échelle, puisqu'il est souvent traité sur la seule station, et non pas à l'échelle de la commune, voire des communes concernées. On constate la mise en œuvre de captages non officiels (ex : la Clusaz). De plus, l'argument de prélèvements d'eau avec des volumes inférieurs à ceux autorisés il y a 15 ans n'est plus valable.

Concernant les risques naturels et le changement climatique :

Les téléskis sont déstabilisés dans leurs ancrages=> démontage de téléskis sur glacier.

Il n'y a pas plus de monde, mais la population est concentrée davantage en altitude.

À la Clusaz, les aménagements sont désormais réalisés dans des secteurs avec des aléas plus importants. Avec plus de personnes au même moment, le risque augmente (avalanches, chute de blocs...). On n'a pas le droit d'augmenter les risques.

Les eaux pluviales génèrent davantage de ruissellements et augmentent les risques naturels => il faut reprendre toute la gestion des eaux pluviales.

Concernant la biodiversité :

La neige protège la faune, la flore et les sols. Les impacts de la fréquentation croissante en été ne sont pas assez étudiés, et sont sous-estimés.

La réhabilitation des lits est oubliée, avec la conséquence d'une augmentation de l'occupation des sols.

A noter : deux séminaires organisés par la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes et le CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes **les 18 et 20 février 2025** sur le thème de "*la montagne et les transitions : rôle de l'autorité environnementale*".

- Le lien pour [prendre connaissance de son descriptif précis](#) et pour vous inscrire (pour les agents de collectivités)
- Le lien pour [vous inscrire si vous avez un autre profil](#) (Etat notamment)

Liste des participants**NOM Prénom**

BACCAINI Brigitte
BALME Maud
BAVUZ Elodie
BERARD-CHENU Lucas
BOURNOVILLE Hervé
BOUFAID Akim
BOULAY Floriane
BRET Emilie
BRILLAUD-
CLAVERANNE Florence
CHENET Laurent
CHOISY Guillaume
COUDERC-OBERT Céline
de KERGARIOU Hélène
DEFOS Stephane
DELOBEL Matthias
DESBOUIS Jean-Francois
DISSLER Marie-Claire
DOLLAT Hugues
DOMERGUE Magali
EZERZER Marc
FERRU Nicolas
GARRETA Catherine
GIRAUD Stéphanie
GRIBELIN Patricia
HERAULT Marie-Laure
ILLE Yann-Mikiel
JACOB Rita
JOUTEUR Noël
LATTRAYE Anne-Lorraine
LEBLANC Christophe
LEPLAT Claire
LENDI-RAMIREZ Fanny

SERVICE

IGEDD/ESPD
CC d'Oisans
CC d'Oisans
laboratoire Espaces et Sociétés à l'Université d'Angers
Cour des Comptes
ALTI SERVICE
ADCF
Cour des Comptes
IGEDD/TEC

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Agence de l'eau Adour Garonne
IGEDD/MRR
ANCT
IGEDD/MIGT Toulouse
IGEDD/AITAP
IGEDD/MIGT Marseille
IGEDD/MT
IGEDD/MIGT Lyon
IGEDD/TEC
IGEDD/MIGT Lyon
Cour des Comptes
IGEDD/AITAP
ANCT
IGEDD/HACS
IGEDD/MRR
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Parc Vosges du Nord
IGEDD/MIGT Paris
DGALN
Agence de l'eau Rhin Meuse
IGEDD/HACS
DGALN/